

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

RAPPORT ANNUEL 2024

Mandat

L'Office ontarien de financement (OOF) est une société de la Couronne créée le 15 novembre 1993 aux termes de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la Loi). En vertu de la Loi, l'OOF a pour mandat de réaliser les activités suivantes :

- exécuter des activités d'emprunt, d'investissement et de gestion des risques financiers pour la province de l'Ontario (la province);
- gérer la dette de la province;
- gérer les principales relations financières de la province avec les investisseurs, les institutions financières, les agences de notation et les organismes publics;
- offrir des services financiers centralisés à la province, y compris les services bancaires et la gestion de la trésorerie;
- prodiguer des conseils aux ministères, aux organismes de la Couronne et aux autres organismes publics en ce qui concerne les politiques et projets financiers;
- aider les organismes de la Couronne et les autres organismes publics à emprunter et investir des fonds;
- prêter de l'argent à certains organismes publics à la demande de la province;
- investir au nom de certains organismes publics;
- en collaboration avec Ontario Power Generation Inc. (OPG), gérer les activités de placement des Ontario Nuclear Funds;
- assumer les activités quotidiennes de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) et offrir tout un éventail de services financiers à Infrastructure Ontario.

En outre, l'OOF a pour responsabilité de :

- fournir tout autre service financier considéré utile à la province ou tout organisme public;
- assumer toute autre responsabilité à la demande du lieutenant-gouverneur en conseil.

L'OOF s'engage, dans le cadre de l'accomplissement de son mandat, à respecter ses valeurs essentielles que sont le respect, l'innovation, le travail d'équipe et la responsabilisation.

Table des matières

Message du président et du directeur général	2
Commentaires et analyse de la direction	3
Activités des marchés financiers	3
Emprunts et gestion de la dette	4
Activités liées aux finances et à la trésorerie	7
Conseils financiers	10
Gouvernance générale	12
Conseil d'administration	13
Exigences relatives à la production de rapports financiers	14
Sommaire des résultats financiers	15
États financiers	16
Responsabilités en matière d'information financière	16
Rapport de l'auditeur indépendant	17
État de la situation financière	19
État des résultats et excédent accumulé	20
État de l'évolution de l'actif net	21
État des flux de trésorerie	22
Notes afférentes aux états financiers	23
Annexes	39
Cotes de crédit de l'Ontario	39
Autres sources d'information	40

Message du président et du directeur général

L'Office ontarien de financement (OOF) a géré en 2023-2024 son programme d'emprunts à long terme en réunissant 41,8 milliards de dollars (chiffres provisoires). Ce montant est de 14,3 milliards de dollars supérieur au programme d'emprunts de l'exercice précédent, ce qui est principalement attribuable à des ajustements de période hors trésorerie et de trésorerie, à une légère hausse du déficit prévu pour l'exercice 2023-2024 et à des niveaux de trésorerie en fin d'exercice permettant d'effectuer des pré-emprunts pour les besoins de financement des années à venir. Durant l'exercice 2024-2025, l'OOF continuera d'offrir à faibles coûts des services d'emprunt, de gestion de la dette et d'autres services financiers au nom de la province.

En janvier 2024, l'Ontario a publié son nouveau cadre des obligations durables, qui remplace le cadre des obligations vertes de la province de l'Ontario élaboré en 2014. Ce nouveau cadre permettra d'élargir l'éventail des offres potentielles d'obligations à l'avenir. En octobre 2024, le programme d'obligations vertes aura 10 ans. Le gouvernement de l'Ontario demeure l'entité canadienne qui émet le plus d'obligations vertes au Canada aujourd'hui.

Les valeurs de l'OOF que sont le respect, l'innovation, le travail d'équipe et la responsabilisation demeurent au cœur de tout ce que nous faisons. Ces valeurs sont essentielles à notre réussite dans notre travail d'assurer le perfectionnement de la prochaine génération de dirigeants de l'OOF tout en positionnant l'organisation pour un avenir encore meilleur. Nous maintenons un engagement inébranlable à créer un environnement de travail inclusif, diversifié, équitable, antiraciste et accessible.

Nous remercions les membres du personnel de l'OOF qui ont continué à travailler fort pour assurer notre réussite, et le conseil d'administration pour ses conseils et sa supervision durant l'exercice 2023-2024. Nous avons hâte de poursuivre notre travail avec les membres du personnel et du conseil d'administration en 2024-2025.



Greg Orenszak
Président



Gadi Mayman
Directeur général

Commentaires et analyse de la direction

Cette section réunit les commentaires et l'analyse de la direction des résultats enregistrés par l'OOF pour la province en 2023-2024 et ses objectifs pour 2024-2025.

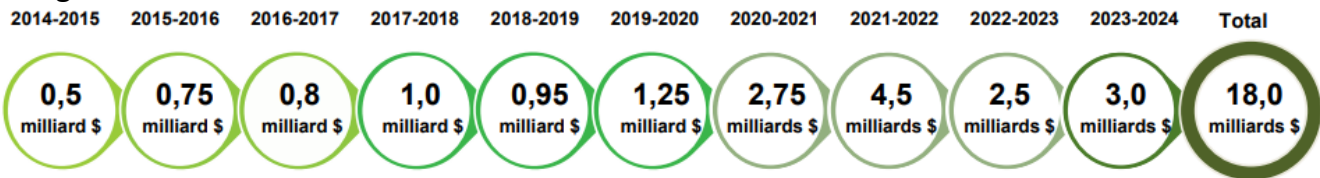
Activités des marchés financiers

Programme d'emprunt

Le programme d'emprunts de l'Ontario est principalement utilisé pour refinancer les emprunts arrivant à échéance, pour investir dans des immobilisations corporelles et pour corriger les déficits, le cas échéant. Les emprunts à long terme totalisaient 41,8 milliards de dollars (chiffres provisoires) en 2023-2024, et l'OOF a tiré avantage d'une solide demande pour les obligations ontariennes. La moyenne pondérée de l'échéance de la dette provinciale à long terme contractée a connu une hausse, passant de 8,1 années en 2009-2010 à 15,2 années en 2023-2024. La poursuite de cette hausse de l'échéance moyenne pondérée permet à la province d'obtenir de taux fixes pour une plus longue période, ce qui réduit les risques de refinancement et contribue à atténuer l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur les coûts de la province en matière d'intérêt sur la dette (ID). À la publication du *Budget 2024*, la prévision de l'ID pour 2023-2024 est de 12,8 milliards de dollars, par rapport à 14,1 milliards de dollars au *Budget 2023* et affiche une baisse pour chacune des années des perspectives à moyen terme par rapport à la prévision figurant au *Budget 2023*. Ces charges d'intérêt réduites représentent une économie cumulée de plus de 2 milliards de dollars sur trois ans et résultent de la baisse des coûts d'emprunt réels et prévus.

L'Ontario reste le plus important émetteur d'obligations vertes en dollars canadiens et envisage de demeurer un chef de file dans ce marché. Le gouvernement a publié son nouveau cadre des obligations durables en janvier, qui remplace le cadre des obligations vertes de la province élaboré en 2014. Ce nouveau cadre permettra d'élargir l'éventail des offres potentielles d'obligations à l'avenir, notamment pour l'énergie nucléaire sans émissions. Le 29 février 2024, l'Ontario a émis des obligations vertes d'une valeur de 1,5 milliard de dollars, les premières obligations vertes émises en vertu du nouveau cadre, la deuxième émission d'obligations de l'exercice 2023-2024, et la quinzième globalement.

Obligations vertes de l'Ontario



Une solide demande pour les actifs en dollars canadiens sur les marchés mondiaux a permis à la province de contracter 86 pour cent du total du programme d'emprunts 2023-2024 en dollars canadiens. Ce pourcentage correspond à l'intervalle cible fixé par l'Ontario pour les emprunts en dollars canadiens, qui va de 75 à 90 pour cent pour l'exercice 2023-2024.

Investissements

L'OOF gère le portefeuille de réserves de liquidités de la province avec comme objectif d'optimiser les résultats et de veiller à la disponibilité de fonds pour satisfaire les besoins de liquidités de la province. En 2023-2024, la quantité moyenne des réserves de liquidités non affectées s'est établie à 46,8 milliards de dollars. Dans le cours normal de ses activités, la province peut donner ou recevoir des garanties au titre des opérations sur produits dérivés et des conventions de rachat. Les réserves de liquidités non assujetties à des restrictions sont une mesure plus prudente des réserves de liquidité totales, puisque la garantie est déduite du calcul du total des réserves de liquidités.

L'OOF investit en outre au nom de certains organismes publics pour les aider à accroître leurs rendements en rationalisant les processus d'investissement et en réduisant les coûts de placement. En 2023-2024, l'OOF a rendu des services de placement à un certain nombre de conseils, de commissions et d'autres organismes publics, dont Infrastructure Ontario, la Fondation Trillium de l'Ontario, Croissance Ontario et l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers. Le total des fonds gérés s'élevait à 2,4 milliards de dollars.

Avec OPG, l'OOF a continué à gérer les activités de placement de fonds établis en vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA). Au 31 mars 2024, la valeur marchande combinée des Ontario Nuclear Funds s'établissait à 30,3 milliards de dollars, contre 27,9 milliards de dollars au 31 mars 2023 et 4,9 milliards lors de la création des fonds en 2003.

L'OOF et OPG ont fait appel à des gestionnaires de placements externes pour les investissements des Ontario Nuclear Funds en obligations, actions et biens immobiliers. Pour la période de 12 mois terminée le 31 mars 2024, le taux de rendement du fonds a été de 9,87 pour cent, contre une valeur de référence du marché de 10,53 pour cent. Depuis leur création, les Ontario Nuclear Funds ont offert un rendement annualisé de 7,51 pour cent, ce qui est supérieur au taux cible de rendement annualisé à long terme. Ce taux cible, qui correspond à un taux de rendement réel de 3,25 pour cent par année, est calculé en ajoutant 3,25 au taux de changement de l'indice ontarien des prix à la consommation.

Emprunts et gestion de la dette

L'OOF gère la dette de la province et de la SFIEO.

La dette totale, qui représente tous les emprunts sans tenir compte des éléments compensatoires de l'actif financier, était de 437,5 milliards de dollars (résultat provisoire) au 31 mars 2024, contre 421,8 milliards de dollars au 31 mars 2023.

La dette nette de l'Ontario représente la différence entre le total du passif et le total de l'actif financier. La dette nette de l'Ontario s'établissait à 414,8 milliards de dollars (résultat provisoire) au 31 mars 2024, contre 400,5 milliards de dollars au 31 mars 2023. Cette projection pour le 31 mars 2024 est supérieure de 8,4 milliards de dollars à la prévision de 406,4 milliards de dollars qui figure au *Budget 2023*, ce qui s'explique principalement par des déficits plus élevés que prévu. Elle comprend la dette nette du secteur parapublic de 12,0 milliards de dollars (résultat provisoire), qui s'établissait à 16,6 milliards de dollars au 31 mars 2023.

L'emploi par l'OOF de politiques et de procédures prudentes de gestion des risques atténue les risques financiers inhérents à des portefeuilles importants de titres de créance et de réserves de liquidités. L'OOF a recours à divers instruments financiers, y compris les dérivés comme les contrats à terme et les échanges, pour gérer le risque que présentent les taux d'intérêt et les taux de change. L'OOF utilise des dérivés à des fins de couverture seulement et n'autorise pas la création d'effet de levier net découlant du recours aux dérivés.

Les politiques et procédures de gestion des risques de l'OOF portent sur l'exposition aux risques de marché, aux risques de crédit et aux risques opérationnels en ce qui a trait à la dette, aux portefeuilles de produits dérivés et aux opérations sur les marchés financiers de la province. Les risques financiers de la province sont surveillés continuellement et sont évalués au marché tous les jours et vérifiés chaque année.

Les politiques ont été élaborées en suivant les lignes directrices et les directives des organismes de réglementation. L'OOF procède à des examens biennaux de ses politiques de gestion des risques pour s'assurer qu'elles cadrent avec les pratiques exemplaires de l'industrie et demeurent cohérentes avec les développements les plus récents dans les marchés financiers mondiaux. Les modifications des politiques de gestion des risques nécessitent l'approbation du conseil.

Rendement

L'OOF mesure et surveille le rendement des programmes d'emprunt et visant le marché monétaire. Le rendement des emprunts à taux fixe à long terme pour 2023-2024 est mesuré en comparant le coût d'emprunt global et la distribution statistique des taux d'intérêt de référence observés durant l'exercice, l'objectif étant d'atteindre un faible rang-centile. L'emprunt à taux fixe à long terme ordinaire a atteint un rang-centile de 43,1, résultat qui surpasse la fourchette cible de 45 à 55; les emprunts stratégiques à l'étranger ont affiché un rang-centile de 24,5, ce qui surpasse la fourchette cible d'un rang-centile de 50 à 75. L'OOF a également surpassé la mesure du rendement de l'exécution du programme, notamment en accomplissant le programme d'emprunts malgré des pressions inflationnistes et une hausse des taux d'intérêt durant tout l'exercice.

Le rendement des placements de la réserve de liquidités (programme du marché monétaire) se mesure en fonction de celui d'une valeur de référence personnalisée d'une durée d'environ 106 jours. L'objectif est de plus ou moins deux points de base par rapport à la valeur de référence. Le rendement du programme s'est établi à 4,88 pour cent, un rendement supérieur à la cible qui dépassait la valeur de référence de 4,64 points de base. Le surpassement s'explique principalement par la sélection de ténors dans le portefeuille du marché monétaire. Les gains étaient de 23,6 millions de dollars, par rapport à la valeur de référence pour 106 jours.

Risque lié au marché

Le risque lié au marché correspond au risque de perte due aux fluctuations des taux d'intérêt et de change.

L'OOF gère les expositions au risque de marché à l'intérieur des limites. L'OOF limite l'exposition de la province aux changements nets des taux d'intérêt à 35 pour cent de la dette et l'exposition maximale au risque de change à 3 pour cent de la dette.

Le pourcentage d'exposition au risque de changement des taux d'intérêt (sans les réserves liquides) correspondait à 7,0 pour cent de la dette au 31 mars 2024. L'exposition au risque de change s'établissait pour sa part à 0,1 pour cent de la dette au 31 mars 2024.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte due au non-respect des échéances par les émetteurs d'obligations ou les contreparties aux opérations. L'OOF conclut des opérations seulement avec des contreparties et des émetteurs approuvés ayant une bonne cote de crédit. Les opérations de couverture de l'Ontario liées à l'emprunt international se traduisent par une exposition au risque de crédit pour ses contreparties en ce qui a trait aux instruments dérivés. Dans le but de gérer et d'atténuer le risque de crédit associé aux opérations sur produits dérivés, la province a négocié des accords accessoires d'échange, les annexes sur le soutien du crédit (ASC), avec l'ensemble de ses contreparties aux instruments dérivés. Ces accords prévoient les conditions de fourniture de garanties pour compenser le risque de crédit lié aux opérations sur produits dérivés.

L'OOF surveille les expositions au risque de crédit et la concentration tous les jours et procède à des simulations de crise fréquentes. L'exposition nette au risque de crédit de la province associée au portefeuille de produits dérivés s'établissait à 15 millions de dollars au 31 mars 2024, contre 2 millions de dollars au 31 mars 2023. L'exposition nette au risque de crédit représente la perte qu'accuserait la province si toutes les contreparties qui constituent un risque de crédit manquaient à leurs obligations en même temps, moins l'effet modérateur des dispositions de compensation prescrites dans les ententes cadres.

Au 31 mars 2024, plus de 98 pour cent de l'exposition de l'Ontario au risque de crédit était associée à des contreparties dont la cote s'établissait à AA- ou mieux, proportion inchangée par rapport au 31 mars 2023.

Risque d'illiquidité

Par risque d'illiquidité, on entend la possibilité que les réserves de liquidités ne permettent pas de satisfaire les besoins d'encaisse et de garantie de la province. Ce risque est contrôlé par la gestion des mouvements de trésorerie, les niveaux des réserves de liquidités, l'admissibilité des liquidités et des garanties, ainsi que les programmes d'emprunt à court terme.

Les programmes relatifs aux bons du Trésor et aux billets de trésorerie américains de la province étaient respectivement assujettis à des plafonds de 46,0 et 15,0 milliards de dollars en 2023-2024. Au 31 mars 2024, les emprunts non remboursés aux termes des programmes relatifs aux bons du Trésor et aux billets de trésorerie américains de la province s'élevaient respectivement à 23,0 milliards de dollars et 0,0 milliard de dollars (montant provisoire).

Risque opérationnel

Par risque opérationnel, on entend le risque de perte due à l'insuffisance ou à la défaillance de processus internes, de personnes, de systèmes ou d'événements externes. L'OOF gère les risques opérationnels par des procédures propres aux divisions et des plans d'urgence, ainsi que par une dotation en personnel et des programmes de formation appropriés, le tout étant revu de façon continue. Dans le cadre de la transformation de la culture, des mises à jour trimestrielles du tableau de bord de l'avancement du plan pour le personnel de l'OOF intitulé UN OOF sont systématiquement mises à la disposition de l'ensemble du personnel de l'OOF. Ces mises à jour montrent le travail entrepris par l'OOF pour déterminer et atténuer les risques liés à la dotation en personnel, à la formation et aux ressources. Alors que l'OOF cherche à moderniser sa culture et à traiter les futurs risques possibles, le travail sur la planification de la succession, l'apprentissage et le perfectionnement, les communications organisationnelles et la réputation restent une priorité. De plus, le plan de continuité des activités de l'OOF vise à faire en sorte que les activités essentielles soient menées à bien de façon opportune en cas de perturbation imprévue.

L'ensemble des systèmes, de l'infrastructure et des services ont été disponibles pour l'ensemble des divisions de l'OOF, sans oublier l'absence de perturbations ou d'incidents importants en 2023-2024. La Division des technologies de l'information a continué à prodiguer des conseils stratégiques au sujet de la gestion des risques organisationnels en matière de technologie, compte tenu des pressions croissantes. En raison de l'évolution de l'environnement technologique, d'une augmentation de la création et de la consommation de données et des menaces à la sécurité électronique, des investissements en continu nous permettent de réaliser une gestion et un entretien proactifs des systèmes. Nous allons toujours faire preuve de l'assiduité la plus élevée qui soit en ce qui a trait à la défense des systèmes sur lesquels s'appuie l'OOF.

Relations avec les agences de notation

Le gouvernement provincial demande aux agences de notation reconnues d'attribuer des cotes afin de pouvoir émettre des titres de créance sur les marchés financiers. L'OOF veille à ce que les agences de notation comprennent les politiques et les orientations budgétaires du gouvernement, de même que le rendement économique et fiscal, et à ce qu'elles en tiennent bien compte dans leurs rapports et décisions. Par l'entremise de l'OOF, la province garde un contact unique avec les agences de notation pour faire en sorte que tous les renseignements qui leur sont fournis soient cohérents et coordonnés.

Activités liées aux finances et à la trésorerie

L'OOF a continué d'accomplir en 2023-2024 ses activités liées aux fonctions de comptabilité, de production de rapports financiers, d'activités bancaires, de gestion de la trésorerie, d'opérations sur les marchés financiers et de règlement. Pour ce faire, l'OOF a dû travailler en étroite collaboration avec des intervenants internes et externes afin de veiller à une prestation efficace des services centralisés.

Comptabilité et production de rapports financiers

L'OOF touche aux conventions comptables et à la production de rapports financiers exacts pour diverses organisations. En 2023-2024, l'OOF a collaboré étroitement avec la province sur l'information relative à la dette provinciale, aux produits dérivés et aux placements conformément à des échéanciers stricts associés à des exigences législatives. L'OOF a notamment veillé à l'exactitude et à l'exhaustivité des montants figurant dans le Budget, l'Énoncé économique d'automne et les Comptes publics. L'équipe de comptabilité et de production de rapports financiers a de plus créé les états financiers annuels de deux organismes, l'OOF et la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO).

Le Bureau du vérificateur général de l'Ontario (BVGO) a effectué son examen annuel de l'information financière au sujet de la dette et des intérêts sur la dette présentée dans les Comptes publics de 2022-2023 et n'a encore une fois relevé aucun problème important. De plus, les états financiers 2022-2023 de l'OOF et de la SFIEO ont reçu une opinion sans réserve du BVGO.

La mise en œuvre des normes sur les Instruments financiers et la Conversion de devises a été terminée au cours de l'exercice 2022-2023. L'OOF a collaboré avec des experts en diverses matières en 2023-2024 afin de mettre à jour les procédures de comptabilité et de production de rapports financiers ainsi que de modifier les systèmes connexes selon les besoins.

Le vérificateur interne nommé par l'OOF a terminé le plan de vérification 2023-2024 approuvé par le conseil. Ses constatations et recommandations ont été communiquées à la direction et au conseil. Selon les observations du vérificateur interne, l'OOF a nettement progressé sur la mise en œuvre des recommandations, ce qui a contribué à renforcer la cybersécurité, à améliorer les contrôles opérationnels internes et internes et à rationaliser et faire gagner en efficacité les activités de l'ensemble des divisions.

En appui au programme de gestion de la dette de l'OOF, l'équipe des règlements a continué d'offrir en temps opportun des services de règlement et de paiement efficaces. Cela a garanti une gestion réussie des portefeuilles de dette de la province et de la SFIEO et des contrats d'achat d'électricité aux producteurs qui ne font pas partie des services publics grâce à une étroite collaboration avec la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) et avec notre prestataire de services liés aux compteurs.

Services de trésorerie

L'OOF a continué de prodiguer des conseils à divers ministères sur l'application de la directive sur la gestion de la trésorerie en ce qui a trait aux priorités du gouvernement. Cela comprend le fait de veiller à ce que les demandes de paiements hâtifs ou anticipés aux intervenants et aux organisations de transfert de paiement du secteur parapublic soient analysées au cas par cas et à ce que les approbations soient accordées uniquement aux organisations présentant une justification convaincante et alignée sur les priorités du gouvernement.

Dans le cadre du processus qui lui permet d'effectuer des prévisions efficaces de la trésorerie, l'OOF continue de veiller à ce que les réserves de liquidités de la province satisfassent à ses exigences. La

province cherche à trouver un équilibre entre l'objectif de maintenir le coût de conserver des réserves liquides et le besoin de toujours disposer d'une quantité suffisante de liquidités pour financer ses engagements, investir dans des biens immobiliers, refinancer les dettes qui arrivent à échéance et payer les intérêts. Cela comprend la poursuite du travail en collaboration avec le Bureau des politiques économiques et les ministères visant à s'assurer que les prévisions visant les liquidités, notamment une éventuelle date de « trésorerie zéro », sont aussi exactes que possible.

L'OOF a continué à offrir des services-conseils spécialisés aux ministères et aux organismes, afin d'optimiser les solutions de paiement pour obtenir des processus efficaces de collecte et de décaissement de recettes. Dans le cadre de ses services-conseils aux organismes, l'OOF a donné des conseils à la Banque de l'infrastructure de l'Ontario, par la suite renommée Fonds ontarien pour la construction, sur la mise en œuvre d'une infrastructure bancaire efficace pour soutenir ses objectifs.

Concernant la collecte des recettes, en vertu d'une initiative du ministère des Finances et en collaboration avec les banques, la solution X9 a été mise en œuvre pour permettre le traitement électronique des images de chèques et des renseignements sur la remise, ce qui permet au ministère de déposer de manière efficace les recettes fiscales et non fiscales dans les comptes bancaires du Trésor. De plus, le service de frais fixes Visa Débit par opération a été mis en œuvre afin de devenir la nouvelle méthode de collecte des recettes, qui permet de réduire les frais de la province en passant d'un service basé sur la valeur à un service axé sur les opérations.

Concernant les décaissements, des efforts sont en cours en collaboration avec un partenaire bancaire et les intervenants provinciaux pour élargir la solution de virement électronique à l'ensemble de la province. Cet élargissement garantira que tous les ministères tirent profit de l'efficacité et de la commodité accrues des virements électroniques. À l'origine, les paiements par virement électronique ont été mis en œuvre exclusivement pour le ministère de l'Éducation, afin d'offrir une aide financière aux familles pendant la COVID-19.

En collaboration avec le ministère des Services au public et aux entreprises, l'OOF dirige le projet provincial de modernisation du système de paiement. L'un des objectifs du projet consiste à remplacer les méthodes sur papier traditionnelles par des processus de pointe électroniques et automatisés, pour améliorer considérablement l'efficacité opérationnelle et réduire l'impact environnemental.

L'OOF a joué un rôle essentiel dans un groupe de travail interministériel, le Comité de direction et de gouvernance, une évaluation des organismes de la FPO qui emploient les services de l'industrie des cartes de paiement et une Unité d'observation de la loi en vue de veiller à ce que les ministères continuent de respecter les obligations visant la sécurité des données des titulaires de cartes en matière d'acceptation de cartes de crédit et de débit. L'OOF a poursuivi son travail avec des intervenants, dont la Division du contrôleur provincial, dans le cadre d'un examen stratégique d'options additionnelles de simplification des activités visant le respect des exigences et la production de rapports à cet effet par la FPO.

Opérations sur les marchés financiers

L'OOF a continué à soutenir les activités sur les marchés financiers de la province en négociant et en préparant les documents juridiques pour toutes les opérations financières liées aux programmes d'emprunt, de placement et de gestion des dettes de la province. Il s'agissait de négocier et de documenter toutes les émissions d'obligations, les transactions sur le marché monétaire et les contrats dérivés, tout en travaillant en étroite collaboration avec des conseillers juridiques du ministère des Finances, des conseillers externes et d'autres intervenants comme les organismes de réglementation des valeurs mobilières, les bourses, les systèmes de compensation nationaux et internationaux et les agents d'administration d'actifs.

Pour entreprendre des opérations d'emprunt, l'OOF s'est également assuré que le pouvoir d'emprunt à disposition demeurerait suffisant en tout temps pour exécuter le programme d'emprunt. L'OOF a également soutenu divers organismes publics en préparant des documents relatifs à leurs activités de placement et exigences d'emprunt.

L'OOF a aussi géré la conformité réglementaire continue dans tous les pays dans lesquels la province a effectué des opérations sur les marchés financiers et conserve des programmes de gestion de la dette. Il s'agissait de s'acquitter de certaines obligations d'information, de veiller à la conformité et de procéder à des dépôts réglementaires.

Conseils financiers

L'OOF a offert des conseils financiers et de l'aide à la mise en œuvre à des ministères, des sociétés de la Couronne et d'autres organisations publiques, notamment sur les politiques et initiatives financières commerciales et en matière d'électricité, les entreprises publiques et d'autres actifs provinciaux.

Activités de services-conseils

L'OOF a prodigué des conseils et réalisé des analyses sur les emprunts et les prêts avantageux pour les organismes publics, la surveillance financière d'organismes publics et un certain nombre de propositions de politiques financières et de placement de sociétés de la Couronne et d'autres intervenants.

L'OOF a offert des analyses et des conseils au sujet des initiatives du secteur de l'électricité, des mesures d'atténuation des prix de l'électricité et des politiques fédérales et provinciales qui touchent le secteur de l'électricité en Ontario.

L'OOF a également continué d'effectuer des analyses et de prodiguer des conseils au sujet d'un certain nombre de projets d'Infrastructure Ontario.

Autres services financiers

En vertu du cadre régissant l'offre de financement aux organismes publics, l'OOF offre du financement à long terme aux sociétés de la Couronne et à d'autres organisations publiques. L'OOF a

consenti en 2023-2024 de nouveaux prêts à long terme totalisant 548,2 millions de dollars à un certain nombre d'organismes publics, y compris des hôpitaux, des collèges et universités et des sociétés de la Couronne de l'Ontario, en plus de continuer de réaliser un suivi et d'offrir des avances en vertu des conventions de prêt existantes. L'OOF a offert pour une autre année une facilité de crédit de 2 milliards de dollars à l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF) afin de couvrir un risque de pressions inattendues sur les liquidités dans le secteur des caisses populaires et credit unions de l'Ontario.

L'OOF a reçu, au nom de la province, un certain nombre de demandes au titre du Programme de garanties d'emprunt pour les Autochtones, dont le traitement est rendu à diverses étapes, qui font l'objet d'un examen par le personnel et un tiers fournisseur de services de diligence raisonnable et de demandes d'information au sujet du programme pour d'autres projets qui se situent à divers stades d'élaboration. Au 31 mars 2024, 11 garanties d'emprunt avaient été approuvées en vertu du programme. Globalement, le capital des emprunts garantis s'élève à environ 500 millions de dollars.

L'OOF continue également d'offrir des services d'administration de prêts à la province pour sa facilité de 1,34 milliard de dollars réservée au financement d'une partie des coûts estimés de la construction du projet de connexion au réseau électrique Wataynikaneyap Power.

L'OOF a fourni des services à la SFIEO, notamment en mettant en œuvre et en surveillant les conventions de prêt entre la SFIEO et OPG et en gérant les contrats d'achat d'électricité aux producteurs qui ne font pas partie des services publics. L'OOF a fourni des analyses et des conseils et a poursuivi l'application de diverses facilités de crédit de l'OOF accordées à la SIÈRE.

L'OOF a fourni des services au Fonds ontarien pour la construction, y compris un soutien initial opérationnel et à l'intégration pour aider sa transition vers un modèle d'exploitation indépendant, en collaborant avec des intervenants pour contribuer à la constitution de réserves de projets potentiels et en travaillant avec le ministère des Finances pour soutenir les approbations gouvernementales nécessaires et la mise en œuvre des cadres de gouvernance et de responsabilité.

L'OOF a entrepris des activités d'appui à la mise en œuvre continue de l'ONFA, y compris l'examen de la version provisoire du budget annuel 2024 d'OPG à l'égard des charges admissibles en vertu de l'ONFA en ce qui a trait à la gestion des déchets nucléaires.

L'OOF a également offert des analyses au ministre des Finances et au gouvernement sur la prévision des recettes provinciales provenant du secteur de l'électricité et en soutien aux initiatives et politiques en matière d'électricité, et plus particulièrement aux répercussions possibles sur les plans fiscal, économique et du financement pour la province et la SFIEO.

Gouvernance générale

Obligation de rendre compte et responsabilités

L'OOF est une société de la Couronne provinciale. Son cadre de responsabilisation figure dans un Protocole d'entente entre l'OOF et le ministre des Finances qui établit les responsabilités de chacune des parties et qui figure sur le site Web de l'OOF.

L'OOF est régi par un conseil d'administration dont les membres sont désignés par le lieutenant-gouverneur en conseil. La Loi prévoit que le sous-ministre des Finances est également le président du conseil d'administration de l'OOF. Par l'entremise du président, le conseil d'administration doit rendre des comptes au ministre, et ultimement à l'Assemblée législative. Le conseil d'administration supervise la gestion des activités et des affaires de l'OOF et veille à ce que le mandat de l'OOF soit réalisé. Les normes de conduite des membres du conseil d'administration sont énoncées dans un code de déontologie approuvé par le conseil.

Le conseil d'administration a également trois comités qui l'aident à superviser la gestion de l'OOF. Le Comité de vérification et de gestion des risques aide le CA à s'acquitter de ses responsabilités en ce qui a trait aux vérifications, à la production de rapports financiers, à la gestion des risques et aux contrôles internes. Le Comité des ressources humaines et de régie aide le conseil d'administration à veiller à l'existence de politiques et de procédures appropriées relativement à la rémunération du personnel dans les secteurs essentiels à la régie de l'organisme. Le comité d'investissement ONFA supervise les activités de l'OOF en ce qui a trait aux investissements des Ontario Nuclear Funds.

Le directeur général est responsable de la gestion des activités quotidiennes et continues de l'OOF et témoigne du rendement de l'OOF auprès du CA. Le DG et les employés de l'OOF sont nommés conformément à la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*.

Conseil d'administration

Le tableau ci-dessous donne un aperçu du conseil d'administration au 31 mars 2024, notamment la durée du mandat et la rémunération totale durant l'exercice 2023-2024 qui est déterminée sur la base d'indemnités quotidiennes. Tous les membres du CA ont droit de participer à l'ensemble des réunions des comités du conseil.

Vous pouvez trouver des biographies des administratrices et administrateurs actuels et leur participation aux comités du CA sur le site Web de l'OOF.

Directrice	Date de la première nomination	Fin du mandat en cours	Rémunération versée en 2023-2024
Greg Orencsak (président)	29 juin 2018	De par ses fonctions à titre de sous-ministre des Finances	S.O. – employé de la FPO
Steve Geist (vice-président)	2 juillet 2020	1 ^{er} juillet 2026	10 750 \$
Yim Chan	8 janvier 2018	27 mars 2025	7 500 \$
Rani Dhaliwal	7 janvier 2021	6 janvier 2027	12 000 \$
Heather-Anne Irwin	19 octobre 2016	23 octobre 2025	8 250 \$
Marie MacDougall	23 mars 2016	3 avril 2025	6 750 \$
Gadi Mayman (directeur général)	31 août 2000	20 juillet 2026	S.O. – employé de la FPO
Diane McArthur	22 juin 2016	8 décembre 2025	10 000 \$
Paul Potvin	15 février 2017	13 février 2026	7 750 \$
Rita Theil	24 mars 2022	23 mars 2025	6 750 \$
Grant Williams	24 mars 2022	23 mars 2025	9 750 \$
Total :			79 500 \$

Le mandat de l'ancienne vice-présidente Constance L. Sugiyama au conseil a pris fin en décembre 2023; sa rémunération était de 5 775 \$ pour l'exercice 2023-2024.

Exigences relatives à la production de rapports financiers

L'OOF prépare des états financiers annuels conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien. Les états financiers sont examinés par le Comité de vérification et de gestion des risques, qui en recommande l'approbation par le conseil d'administration. Les états financiers annuels sont vérifiés par la vérificatrice générale, qui exprime une opinion sur la question de savoir s'ils présentent fidèlement les résultats financiers conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien. Les états financiers vérifiés sont déposés devant l'Assemblée législative dans le cadre du rapport annuel et font partie de la section des États financiers des entreprises publiques et des organismes du gouvernement des Comptes publics de la province. Des états financiers non vérifiés sont préparés tous les trimestres et présentés au Comité de vérification et de gestion des risques et au conseil d'administration.

Contrôles internes

La direction est responsable de l'établissement et du maintien de contrôles internes conçus pour assurer dans une mesure raisonnable la fiabilité des rapports financiers, la protection de l'actif de l'OOF et la gestion de son passif.

Pour s'acquitter de sa responsabilité concernant la fiabilité et le caractère opportun de l'information financière, l'OOF emploie un système complet de contrôles internes, y compris ceux de nature organisationnelle et procédurale. Le système de contrôles internes comprend :

- la planification exhaustive des activités;
- la communication par écrit des politiques et méthodes régissant la conduite et la gestion du risque;
- la séparation des tâches;
- la mise à jour et la conservation de dossiers détaillés;
- la délégation responsable des pouvoirs et la responsabilité personnelle;
- le choix attentif du personnel et sa formation;
- la mise à jour régulière des conventions comptables, des politiques et des procédures de gestion des risques.

Dans le cadre de son plan d'activités annuel, l'OOF effectue une évaluation des risques à l'échelle de l'Office et élabore des stratégies d'atténuation pertinentes.

Le vérificateur interne désigné de l'OOF élabore un plan annuel de vérification interne en se fondant sur un examen de l'évaluation du risque de l'OOF et sur les avis du Comité de vérification et de gestion des risques et de la direction. Le plan de vérification interne est approuvé par le conseil d'administration à la recommandation du Comité de vérification et de gestion des risques.

Sommaire des résultats financiers

L'Office ontarien de financement (OOF) exécute le programme d'emprunt de la province, gère la dette et l'investissement des réserves de liquidités de la province et recouvre les coûts de ces services auprès de cette dernière. L'OOF consent des prêts à des organismes de la Couronne et d'autres organismes publics selon les indications de la province. L'OOF fournit également d'autres services financiers aux organismes de la Couronne et à d'autres organismes publics. Ces coûts sont récupérés en vertu du régime de la rémunération des services.

Le solde impayé des prêts aux organismes publics était de 4 974,1 millions de dollars au 31 mars 2024, une augmentation nette de 142,9 millions de dollars par rapport au montant de 4 831,2 millions de dollars enregistré en mars 2023 (note 5 afférente aux états financiers). L'augmentation s'explique par de nouveaux prêts s'élevant à 945,6 millions de dollars compensés par des remboursements de 802,7 millions.

L'OOF a continué à offrir des services de gestion des placements à d'autres organismes publics, le total des fonds ainsi gérés s'élevant à 2 298 millions de dollars (1 997 millions de dollars en 2023).

L'OOF a recouvré auprès des organismes et autres apparentées 7,1 millions de dollars au titre des coûts de fonctionnement pour l'exercice terminé le 31 mars 2024 (5,9 millions de dollars en 2023). L'excédent des recettes sur les dépenses d'exploitation de l'OOF pour l'année s'élevait à 4,9 millions de dollars (4,1 millions de dollars en 2023) et provenait des frais administratifs sur les prêts consentis aux organismes publics et des intérêts produits par les réserves de liquidités. Le versement à la province de 4,3 millions de dollars (3,8 millions de dollars en 2023) tirés de l'excédent de l'OOF est comptabilisé comme une dépense de l'exercice actuel, ce qui entraîne un surplus annuel de 0,6 million de dollars (0,3 million de dollars en 2023).

Une gestion financière prudente de la part de l'OOF a fait en sorte que les dépenses réelles continuent d'être inférieures au budget, ce qui a donné lieu à un recouvrement des coûts de la province de 0,2 million de dollars par rapport au budget approuvé. Le produit d'intérêts était de 2,0 millions de dollars supérieur au budget, ce qui a contribué à une augmentation équivalente de l'excédent annuel des recettes par rapport aux dépenses d'exploitation.

États financiers

Responsabilités en matière d'information financière

Les états financiers de l'Office ontarien de financement, ci-joints, ont été dressés selon les normes comptables pour le secteur public canadien. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours d'une période ultérieure. Les états financiers ont été établis suivant un seuil de signification raisonnable et sont basés sur les renseignements disponibles au 21 juin 2024.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu pour assurer, dans une mesure raisonnable, la protection de l'actif et l'accès en temps voulu à des renseignements financiers fiables. Ce système comprend des politiques et méthodes officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui assure, comme il se doit, la délégation des pouvoirs et la division des responsabilités. Un service de vérification interne évalue en permanence et de manière indépendante l'efficacité de ces contrôles internes et fait part de ses conclusions à la direction et au Comité de vérification et de gestion des risques du conseil d'administration.

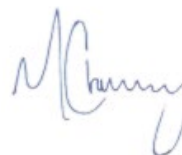
Il incombe au Comité de vérification et de gestion des risques de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des rapports financiers et des contrôles internes. Le Comité de vérification et de gestion des risques tient des réunions régulières avec la direction et le vérificateur interne pour discuter des questions soulevées et revoir les états financiers avant d'en recommander l'approbation au conseil d'administration.

Les états financiers ont été vérifiés par la vérificatrice générale de l'Ontario. La responsabilité de cette dernière consiste à préciser si, à son avis, les états financiers sont préparés conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien. Le rapport de la vérificatrice générale, qui suit, indique la portée de l'examen de la vérificatrice et son opinion sur les états financiers.

Au nom de la direction :

A blue ink signature of Gadi Mayman, consisting of a stylized 'G' followed by 'adi May' and a long diagonal stroke.

Gadi Mayman
Directeur général

A blue ink signature of Muneeb Chaudhary, featuring a stylized 'M' and 'C'.

Muneeb Chaudhary
Directeur général des finances



Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Office ontarien de financement

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de l'Office ontarien de financement (« OOF »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et les états des résultats et de l'excédent accumulé, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'OOF au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'OOF conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'OOF à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'OOF a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'OOF.

Responsabilit  s de l'auditeur    l'  gard de l'audit des   tats financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les   tats financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, et de d  livrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond    un niveau   lev   d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada permettra toujours de d  tecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent r  sulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont consid  r  es comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre    ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les d  cisions   conomiques que les utilisateurs des   tats financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- j'identifie et   value les risques que les   tats financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, con  ois et mets en   uvre des proc  dures d'audit en r  ponse    ces risques, et r  unis des   l  ments probants suffisants et appropri  s pour fonder mon opinion. Le risque de non-d  tection d'une anomalie significative r  sultant d'une fraude est plus   lev   que celui d'une anomalie significative r  sultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses d  clarations ou le contournement du contr  le interne;
- j'acquies une compr  hension des   l  ments du contr  le interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des proc  dures d'audit appropri  es aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacit   du contr  le interne de l'OOF;
- j'appr  cie le caract  re appropri   des m  thodes comptables retenues et le caract  re raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de m  me que des informations y aff  rentes fournies par cette derni  re;
- je tire une conclusion quant au caract  re appropri   de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuit   d'exploitation et, selon les   l  ments probants obtenus, quant    l'existence ou non d'une incertitude significative li  e    des   v  nements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacit   de l'OOF    poursuivre son exploitation. Si je conclus    l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les   tats financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas ad  quates, d'exprimer une opinion modifi  e. Mes conclusions s'appuient sur les   l  ments probants obtenus jusqu'   la date de mon rapport. Des   v  nements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'OOF    cesser son exploitation;
- j'  value la pr  sentation d'ensemble, la structure et le contenu des   tats financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et appr  cie si les   tats financiers repr  sentent les op  rations et   v  nements sous-jacents d'une mani  re propre    donner une image fid  le.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'  tendue et le calendrier pr  vus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute d  ficience importante du contr  le interne que j'aurais relev  e au cours de mon audit.

Toronto (Ontario)
Le 21 juin 2024

La v  rificatrice g  n  rale,



Shelley Spence, CPA, CA, ECA

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT**État de la situation financière****Au 31 mars 2024**

<i>(en milliers de dollars)</i>	2024	2023 Retraité (note 14)
ACTIF FINANCIER		
Trésorerie	6 188 \$	9 310 \$
Montant dû par les organismes apparentés et autres (notes 6, 7, 8)	3 340	2 661
Montant dû par la province	8 870	4 810
	<u>18 398</u>	<u>16 781</u>
PASSIF		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 10)	5 013	3 722
Montants recouvrés dus à la province	1 641	1 553
Avantages sociaux futurs des employés	757	1 088
Produit comptabilisé d'avance (note 4)	3 793	4 657
	<u>11 204</u>	<u>11 020</u>
Actif financier net	7 194	5 761
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 3)	3 261	4 185
Charges payées d'avance	532	472
	<u>3 793</u>	<u>4 657</u>
Excédent accumulé	10 987 \$	10 418 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration :



Greg Orencsak
Président



Gadi Mayman
Directeur général

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT
État des résultats et excédent accumulé
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

(en milliers de dollars)

	2024 Budget	2024 Chiffres réels	2023 Chiffres réels retraités (note 14)
REVENUS			
Recouvrement des coûts auprès de la province (note 5)	21 027 \$	20 863 \$	20 442 \$
Recouvrements des coûts – gestion de la dette et autres services financiers (note 7)	5 575	6 386	5 283
Frais d'administration des prêts (note 6)	2 899	4 273	3 724
Amortissement du produit comptabilisé d'avance (note 4)	1 373	1 265	946
Frais de gestion des placements (note 8)	609	665	631
Revenus d'intérêts	–	596	372
	31 483	34 048	31 398
CHARGES			
Traitements, salaires et avantages sociaux	24 319	24 478	23 455
Administratifs et généraux	2 892	3 436	2 901
Amortissement des immobilisations corporelles (note 3)	1 373	1 265	946
	28 584	29 179	27 302
Excédent des revenus par rapport aux charges d'exploitation	2 899	4 869	4 096
Versement de fonds à la province à partir de l'excédent (note 11)	–	(4 300)	(3 800)
Excédent annuel	2 899	569	296
Excédent accumulé au début de l'exercice	10 418	10 418	10 122
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	13 317 \$	10 987 \$	10 418 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT**État de l'évolution de l'actif net****Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024**

<i>(en milliers de dollars)</i>	Budget 2024	2024 Chiffres réels	2023 Chiffres réels
Excédent annuel	2 899 \$	569 \$	296 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 3)	(1 373)	(341)	(3 637)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 3)	1 373	1 265	946
Charges payées d'avance	—	(60)	(50)
Fluctuation de l'actif financier net	2 899	1 433	(2 445)
Actif financier net au début de l'exercice	5 761	5 761	8 206
Actif financier net à la fin de l'exercice	8 660 \$	7 194 \$	5 761 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

<i>(en milliers de dollars)</i>	2024	2023 Retraité (note 14)
Opérations d'exploitation		
Excédent annuel	569 \$	296 \$
Moins : Articles sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 265	946
Augmentation des charges payées d'avance	(60)	(50)
Augmentation/(baisse) du produit comptabilisé d'avance	(864)	2 741
Changements en fonds de roulement non monétaires :		
(Augmentation)/baisse du montant dû par les organismes apparentés et autres	(679)	170
Augmentation du montant dû par la province	(4 060)	(80)
Augmentation des comptes créditeurs et des charges à payer	1 291	51
Augmentation/(baisse) des avantages sociaux futurs des employés	(331)	29
Augmentation des montants recouvrés payables à la province	88	21
Trésorerie générée par les opérations d'exploitation	(2 781)	4 124
Opérations sur capitaux propres		
Trésorerie utilisée pour acquérir des immobilisations corporelles	(341)	(3 637)
Trésorerie appliquée aux opérations sur capitaux propres	(341)	(3 637)
Changement net en liquidités	(3 122)	487
Trésorerie au début de l'exercice	9 310	8 823
Trésorerie à la fin de l'exercice	6 188 \$	9 310 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

1. NATURE DES ACTIVITÉS

L'Office ontarien de financement (OOF) est une société de la Couronne créée le 15 novembre 1993 aux termes de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la Loi). En vertu de la Loi, l'OOF a pour mandat de réaliser les activités suivantes :

- exécuter des activités d'emprunt, d'investissement et de gestion des risques financiers pour la province de l'Ontario (la province);
- gérer la dette de la province;
- gérer les principales relations financières de la province avec les investisseurs, les institutions financières, les agences de notation et les organismes publics;
- offrir des services financiers centralisés à la province, y compris les services bancaires et la gestion de la trésorerie;
- prodiguer des conseils aux ministères, aux organismes de la Couronne et aux autres organismes publics en ce qui concerne les politiques et projets financiers;
- aider les organismes de la Couronne et les autres organismes publics à emprunter et investir des fonds;
- prêter de l'argent à certains organismes publics à la demande de la province;
- investir au nom de certains organismes publics;
- en collaboration avec Ontario Power Generation Inc. (OPG), gérer les activités de placement des Ontario Nuclear Funds d'OPG;
- assumer les activités quotidiennes de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) et offrir un large éventail de services financiers à Infrastructure Ontario.

En outre, l'OOF a pour responsabilité de :

- fournir tout autre service financier considéré utile à la province ou tout organisme public;
- assumer toute autre responsabilité à la demande du lieutenant-gouverneur en conseil.

Le protocole d'entente signé entre l'OOF et le ministre des Finances est une entente administrative qui sert d'outil de gouvernance important pour l'OOF dans la réalisation de son mandat et de ses objectifs.

L'OOF est constitué en personne morale conformément aux lois de l'Ontario. L'OOF est exonéré des impôts fédéral et provincial sur le revenu, comme le prévoit l'alinéa 149 (1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Méthode de comptabilité

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

b) Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers selon les NCSP exige que la direction fasse des estimations et des suppositions qui ont une incidence sur les montants d'actif et de passif rapportés à la date de clôture des états financiers et les montants de recettes et des charges déclarées pour l'exercice. Les éléments comportant une part importante d'estimation sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles, les passifs relatifs aux autres avantages futurs des employés et les charges à payer. Ces estimations sont fondées sur les meilleurs renseignements disponibles au moment de la préparation et sont mises à jour chaque année en fonction des nouveaux renseignements. Il existe dans les présents états financiers une part d'incertitude quant à la mesure. Il peut exister une divergence entre ces estimations et les chiffres réels.

c) Adoption de nouvelles normes comptables

À compter du 1^{er} avril 2023, l'OOF a adopté rétroactivement la nouvelle norme SP 3400, *Revenus*. La mise en œuvre de la nouvelle norme n'a eu aucun effet important sur la comptabilisation ou l'évaluation des recettes de l'OOF. À ce titre, le solde d'ouverture au 1^{er} avril 2023 n'a pas été retraité.

d) Comptabilisation des produits

(i) Recouvrements des coûts auprès de la province

L'OOF reçoit de la province un financement pour ses charges de fonctionnement et l'acquisition d'immobilisations corporelles au moyen d'un budget approuvé. Le financement de fonctionnement est comptabilisé durant la même période que celle où les charges de fonctionnement sont encourues. Les fonds reçus de la province pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont enregistrés comme des produits comptabilisés d'avance et amortis jusqu'au recouvrement des coûts selon la même méthode que l'amortissement des immobilisations corporelles.

(ii) Recouvrements des coûts – gestion de la dette et autres services financiers

L'OOF fournit des services de gestion de la dette et d'autres services financiers à divers organismes gouvernementaux en vertu d'ententes sur les niveaux de

service et recouvre le coût de la prestation de ces services auprès des organismes. L'obligation de prestation de l'OOF liée à ces services est satisfaite au fil du temps par la prestation des services. Comme indiqué dans les ententes sur les niveaux de service, le prix de transaction de ces services de gestion est égal aux coûts engagés par l'OOF pour la prestation de ces services. Les recouvrements des coûts sont comptabilisés et facturés tous les trimestres lorsque l'OOF exécute les services pour s'acquitter de ses obligations envers les organismes gouvernementaux.

(iii) Frais d'administration des prêts

L'OOF fournit des prêts à divers organismes publics à la demande de la province au moyen des fonds qu'elle fournit. Ces prêts figurent dans les états financiers consolidés de la province et non dans les états financiers de l'OOF. L'OOF facture des frais de recouvrement des frais d'administration de la gestion de ces prêts. Le prix de transaction est égal à un pourcentage annuel fixe du montant du prêt dû. Les recettes tirées de la prestation de ces services sont comptabilisées dans la période pendant laquelle ils sont rendus et selon le montant auquel l'OOF a le droit pour le paiement de la prestation effectuée à ce jour.

(iv) Frais de gestion des placements

L'OOF offre des services de gestion des placements à divers organismes gouvernementaux. L'obligation de prestation de l'OOF liée à ces services est satisfaite au fil du temps par la prestation des services aux organismes gouvernementaux. Le prix de transaction est égal à un pourcentage fixe des placements gérés. Les frais de gestion des placements sont comptabilisés et facturés tous les trimestres lorsque l'OOF exécute les services requis pour s'acquitter de ses obligations envers les organismes gouvernementaux.

e) Instruments financiers

Les actifs financiers et le passif de l'OOF sont comptabilisés de la façon suivante :

- L'encaisse est soumise à un risque négligeable de changement de valeur; la valeur comptable correspond donc approximativement à la juste valeur.
- Les montants dus par les organismes et autres apparentés, les montants dus par la province de l'Ontario, les montants recouvrés payables à la province de l'Ontario et les comptes créditeurs et les charges à payer sont enregistrés au coût, qui se rapproche de leur juste valeur parce qu'ils ont à court terme par nature.

L'OOF n'utilise pas des instruments financiers dérivés pour son propre compte.

f) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée utile estimative des immobilisations.

Durée de vie utile estimative des immobilisations :

Meubles et matériel	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Conditions de location

La provision semestrielle pour amortissement est appliquée à la fois à l'année de l'acquisition et à l'année de la cession pour le mobilier et l'équipement et le matériel informatique.

Les actifs en cours de construction ne sont pas amortis avant que la construction ne prenne fin et que les actifs ne soient prêts à accomplir la fonction prévue.

Les fonds reçus de la province pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont enregistrés comme des produits comptabilisés d'avance et amortis jusqu'au recouvrement des coûts selon la même méthode que l'amortissement des immobilisations corporelles.

g) Opérations entre apparentés :

Les opérations entre apparentés sont évaluées à la valeur d'échange, c'est-à-dire la valeur que représentent la contrepartie et les ententes entre les parties.

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Exercice terminé le 31 mars 2024

	Matériel informatique	Améliorations locatives	Meubles et matériel	En cours de construction	Total
<i>(en milliers de dollars)</i>					
Coût					
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2023	14 412 \$	2 859 \$	1 235 \$		18 506 \$
Acquisitions	293	39	9	—	341
Cessions	(9 273)	—	—	—	(9 273)
Solde de clôture au 31 mars 2024	5 432	2 898	1 244	—	9 574
Amortissement cumulé					
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2023	13 706	301	314	—	14 321
Amortissement	449	610	206	—	1 265
Cessions	(9 273)	—	—	—	(9 273)
Solde de clôture au 31 mars 2024	4 882	911	520	—	6 313
Valeur comptable nette au 31 mars 2024	550 \$	1 987 \$	724 \$	—	3 261 \$

Exercice terminé le 31 mars 2023

	Matériel informatique	Améliorations locatives	Meubles et matériel	En cours de construction*	Total
<i>(en milliers de dollars)</i>					
Coût					
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2022	14 439 \$	1 905 \$	1 213 \$	722	18 279 \$
Acquisitions	243	2 369	1 025	—	3 637
Capitalisation des actifs lors de l'achèvement*	233	489	—	(722)	—
Cessions	(503)	(1 904)	(1 003)	—	(3 410)
Solde de clôture au 31 mars 2023	14 412	2 859	1 235	—	18 506
Amortissement cumulé					
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2022	13 681	1 900	1 204	—	16 785
Amortissement	528	305	113	—	946
Cessions	(503)	(1 904)	(1 003)	—	(3 410)
Solde de clôture au 31 mars 2023	13 706	301	314	—	14 321
Valeur comptable nette au 31 mars 2023	706 \$	2 558 \$	921 \$	—	4 185 \$

* Dans le cadre de l'achèvement des travaux de rénovation des espaces de bureau que loue l'OOF, un montant de 722 000 \$ associé aux immobilisations corporelles en cours de construction a été transféré à la catégorie des biens amortissables dès que les locaux sont devenus prêts à être utilisés.

4. PRODUIT COMPTABILISÉ D'AVANCE

Le produit comptabilisé d'avance représente la partie non amortie du coût recouvré auprès de la province au chapitre de l'acquisition d'immobilisations corporelles ainsi que les charges payées d'avance qui doivent être affectées à la période pendant laquelle les ressources ont été consommées.

(en milliers de dollars)

	Exercice terminé le 31 mars 2024		
	Immobilisations corporelles	Charges payées d'avance	Produit comptabilisé d'avance
Solde au début de l'exercice	4 185 \$	472 \$	4 657 \$
Acquisitions	341	594	935
Amortissement	(1 265)	—	(1 265)
Charges de l'exercice en cours	—	(534)	(534)
Solde à la fin de l'exercice	3 261 \$	532 \$	3 793 \$

(en milliers de dollars)

	Exercice terminé le 31 mars 2023		
	Immobilisations corporelles	Charges payées d'avance	Produit comptabilisé d'avance
Solde au début de l'exercice	1 494 \$	422 \$	1 916 \$
Acquisitions	3 637	529	4 166
Amortissement	(946)	—	(946)
Charges de l'exercice en cours	—	(479)	(479)
Solde à la fin de l'exercice	4 185 \$	472 \$	4 657 \$

Les apports reçus pour l'achat d'immobilisations corporelles sont reportés et comptabilisés comme des recettes sur la même base que les dotations aux amortissements liées aux immobilisations corporelles acquises. En conséquence, des recettes ont été comptabilisées pour un montant de 1 265 000 \$ (946 000 \$ en 2023), ce qui est égal aux dotations aux amortissements des immobilisations corporelles. La charge de 534 000 \$ (479 000 \$ en 2023) représente la partie des charges payées d'avance affectée aux charges de l'exercice en cours.

5. GESTION DE LA DETTE ET DES PLACEMENTS AU NOM DE LA PROVINCE

L'OOF gère des dettes pour le compte de la province à hauteur de 447,5 milliards de dollars au 31 mars 2024 (435,3 milliards de dollars en 2023) conformément à la projection provisoire publiée dans le *Budget de l'Ontario 2024*. L'OOF gère également

des placements totalisant 75,7 milliards de dollars au 31 mars 2024 (84,7 milliards de dollars en 2023), ce qui comprend 30,3 milliards de dollars (27,9 milliards de dollars en 2023) pour les Ontario Nuclear Funds détenus par Ontario Power Generation Inc. Ces fonds font l'objet d'une gestion conjointe en vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA) conclue par la province, OPG et certaines filiales d'OPG en vue de réserver les fonds nécessaires pour gérer à long terme des déchets nucléaires, pour éliminer les déchets radioactifs et le combustible épuisé et pour déclasser les centrales nucléaires.

Le recouvrement des coûts auprès de la province pour toutes les activités de gestion de la dette et de placement pour la période terminée le 31 mars 2024 se chiffrait à 20,9 millions de dollars (20,4 millions de dollars en 2023).

6. TRANSACTIONS AVEC DES ORGANISMES PUBLICS

À la demande de la province et en vue de faire progresser des initiatives provinciales désignées, l'OOF assure le financement de divers organismes publics. Ces prêts figurent dans les états financiers consolidés de la province et non dans les états financiers de l'OOF.

Les fonds servant à effectuer ces prêts sont accordés à l'OOF par le gouvernement provincial grâce à des facilités de crédit d'une valeur globale de 14,8 milliards de dollars échéant entre 2036 et 2055. De ces facilités de crédit, 11,6 milliards de dollars ont été utilisés jusqu'ici pour financer les prêts accordés par l'OOF à des organismes publics dont le solde n'a pas été remboursé à l'heure actuelle.

Prêts accordés à des organismes publics :

(en milliers de dollars)

Emprunteur	31 mars 2024	31 mars 2023
i) Collèges d'arts appliqués et de technologie	354 693 \$	340 374 \$
ii) Hôpitaux	454 085	282 915
iii) Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité	225 251	–
iv) Régie des alcools de l'Ontario	24 149	39 609
v) Commission des parcs du Niagara	20 949	23 096
vi) Société ontarienne de vente du cannabis	51 523	59 307
vii) Société des loteries et des jeux de l'Ontario	75 298	41 936
viii) Commission de transport Ontario Northland	917	1 037
ix) Musée royal de l'Ontario	19 802	23 234
x) Conseils scolaires	3 747 418	4 019 713
Total	4 974 085 \$	4 831 221 \$

Au 31 mars 2024, les sommes à recevoir en principal par l'OOF au nom de la province représentent des prêts à long et à court - terme. Durant l'exercice, les intérêts issus de ces prêts ont totalisé 211,9 millions de dollars (205,2 millions en 2023) et ont été transférés à la province. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2024, l'OOF a comptabilisé 4,3 millions de dollars (3,7 millions en 2023) de frais d'administration des prêts, dont 1,3 million de dollars sont à recevoir à la fin de l'exercice (1,1 million de dollars en 2023).

i) Les collèges d'arts appliqués et de technologie se sont vu offrir des prêts pour financer différents projets sur les campus, notamment l'agrandissement de campus, la construction et l'agrandissement de résidences pour étudiants, l'achat de matériel informatique, l'aménagement de parcs de stationnement et la réalisation d'un projet d'immobilisations écoénergétiques. Au 31 mars 2024, le solde des prêts s'élève à 354,7 millions de dollars (340,4 millions de dollars en 2023). Ces prêts, qui portent intérêt à des taux se situant entre 2,15 et 5,75 pour cent, arrivent à échéance entre 2024 et 2049.

ii) Des hôpitaux se sont vu offrir des prêts pour divers projets d'immobilisations, notamment pour la prestation de soins à long terme et pour la mise en œuvre de projets visant des systèmes d'information sur la santé nouveaux ou mis à niveau. Au 31 mars 2024, le solde s'élève à 454,1 millions de dollars (282,9 millions de dollars en 2023). Ces prêts, qui portent intérêt à des taux se situant entre 2,49 et 4,40 pour cent, arrivent à échéance entre 2030 et 2063.

iii) La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) s'est vu offrir une facilité de crédit renouvelable jusqu'au 29 juin 2026 de 1 000 millions de dollars pour faire face à la liquidité des marchés et de 190,0 millions de dollars pour les besoins de la société. Au 31 mars 2024, le solde de ces facilités s'élève à 105,3 millions de dollars (rien en 2023). Ces facilités portent intérêt à un taux d'intérêt variant de 5,19 à 5,24 pour cent au 31 mars 2024. De plus, la SIERE a également obtenu un prêt à terme de 120,0 millions de dollars à un taux d'intérêt de 4,78 pour cent, qui arrive à échéance en juin 2026.

iv) La Régie des alcools de l'Ontario s'est vu offrir une facilité de prêt de 51,2 millions de dollars aux fins du financement des coûts d'immobilisation associés au déménagement de son siège social. Au 31 mars 2024, le solde s'élève à 24,1 millions de dollars (39,6 millions de dollars en 2023). Ce prêt, qui porte intérêt au taux de 3,26 pour cent, arrive à échéance en avril 2025.

v) La Commission des parcs du Niagara (CPN) s'est vu accorder un prêt pour financer les coûts d'immobilisations supplémentaires engagés pour le réaménagement de la phase I des travaux visant la Table Rock House dans le parc de la Reine Victoria à Niagara Falls. Au 31 mars 2024, le solde du prêt s'élève à 1,8 million de dollars (2,2 millions de dollars en 2023). Ce prêt, qui porte intérêt au taux de 5,07 pour cent, arrive à échéance en avril

2027. La CPN s'est également vu offrir en 2020 une facilité de prêt pour la construction de 25,0 millions de dollars en vue du réaménagement en attraction touristique de la centrale électrique Niagara Parks. L'utilisation totale de la facilité, qui représentait 20,9 millions de dollars, a été convertie en prêt à terme en janvier 2023. Au 31 mars 2024, le solde s'élève à 19,2 millions de dollars (20,9 millions de dollars en 2023). Ce prêt, qui porte intérêt au taux de 4,58 pour cent, arrive à échéance en janvier 2033.

vi) La Société ontarienne de vente du cannabis s'est vu offrir une facilité de prêt de 150 millions de dollars pour couvrir son démarrage et ses coûts d'exploitation. Au 31 mars 2024, le solde s'élève à 51,5 millions de dollars (59,3 millions de dollars en 2023). Ce prêt, qui porte intérêt au taux de 2,79 pour cent, arrive à échéance en janvier 2030.

vii) La Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG) s'est vu offrir un prêt à terme et une facilité de prêt pour la construction pour financer divers projets. Au 31 mars 2024, le solde du prêt à terme s'élève à 28,7 millions de dollars (41,9 millions de dollars en 2023). Ce prêt, qui porte intérêt au taux de 1,64 pour cent, arrive à échéance en avril 2026. L'utilisation de la facilité de prêt pour la construction au 31 mars 2024 totalise 46,6 millions de dollars (2,0 millions de dollars en 2023) et porte intérêt à un taux d'intérêt variable, qui s'établit à 5,50 pour cent au 31 mars 2024.

viii) La Commission de transport Ontario Northland (CTON) s'est vu accorder des prêts pour divers projets. Au 31 mars 2024, le solde total correspond à 0,9 million de dollars (1 million de dollars en 2023), ces prêts portent intérêt à 4,90 pour cent et arrivent à échéance en 2031. De plus, en 2021, la CTON s'est vu offrir une facilité de crédit de 5,0 millions de dollars qui arrive à échéance le 30 avril 2024. Au 31 mars 2024, la CTON n'avait pas retiré de fonds de cette facilité de crédit (rien en 2023).

ix) Le Musée royal de l'Ontario (ROM) s'est vu accorder un prêt pour financer le projet Renaissance ROM. Au 31 mars 2024, le solde du prêt s'élève à 19,8 millions de dollars (23,2 millions de dollars en 2023). Ce prêt porte intérêt à un taux flottant de 5,96 pour cent au 31 mars 2024 et arrive à échéance le 31 mars 2027.

x) De 2006 à 2017, des prêts ont été accordés à des conseils scolaires en vertu de divers programmes d'immobilisations corporelles. Durant l'exercice terminé le 31 mars 2024, les conseils scolaires ont versé des paiements semestriels en principal et intérêts, ce qui laisse un solde total de 3 747,4 millions de dollars (4 019,7 millions de dollars en 2023). Ces prêts, qui portent intérêt à des taux se situant entre 2,99 et 5,38 pour cent, arrivent à échéance entre 2024 et 2042.

7. RECOUVREMENTS DES COÛTS – GESTION DE LA DETTE ET AUTRES SERVICES FINANCIERS

L'OOF offre des services de gestion de la dette et d'autres services financiers aux organismes apparentés indiqués dans le tableau ci-dessous selon le principe du recouvrement des coûts. Toutes les entités mentionnées ci-dessous sont des parties apparentées, à l'exception de Wataynikaneyap Power LP (Watay). Les portefeuilles de dette gérés au nom de ces entités s'élevaient à 18,7 milliards de dollars au 31 mars 2024 (20,2 milliards de dollars en 2023). Le total des coûts recouverts et de l'encours des organismes apparentés, au 31 mars 2024, est indiqué ci-après :

(en milliers de dollars)

	31 mars 2024	31 mars 2023
Coûts recouverts :		
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario	4 082 \$	4 145 \$
Infrastructure Ontario	513	478
Fonds ontarien pour la construction (note 9)	1 003	–
Metrolinx	27	26
Watay	761	634
Total	6 386 \$	5 283 \$
Encours :		
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario	1 194 \$	1 199 \$
Infrastructure Ontario	149	139
Fonds ontarien pour la construction	337	–
Metrolinx	30	30
Watay	77	–
Autres	42	41
Total	1 829 \$	1 409 \$

8. FRAIS DE GESTION DES PLACEMENTS

L'OOF offre des services de gestion des placements aux organismes apparentés indiqués dans le tableau ci-dessous. Les frais visent à recouvrer les coûts de l'OOF et sont calculés en fonction de la valeur marchande ou de la valeur nominale de l'actif géré, sur une échelle pouvant atteindre 0,20 pour cent. Les placements gérés au nom de ces entités s'élevaient à 2,3 milliards de dollars au 31 mars 2024 (2,0 milliards de dollars en 2023). Le total des droits de gestion des placements et de l'encours des organismes apparentés, au 31 mars 2024, est indiqué ci-après :

(en milliers de dollars)

	31 mars 2024	31 mars 2023
Frais de gestion des placements :		
Fonds de garantie des prestations de retraite	459 \$	431 \$
Autorité ontarienne de réglementation des services financiers	144	126
Fondation Trillium de l'Ontario	44	52
Croissance Ontario	18	22
Total	665 \$	631 \$
Encours :		
Fonds de garantie des prestations de retraite	133 \$	126 \$
Autorité ontarienne de réglementation des services financiers	42	37
Fondation Trillium de l'Ontario	11	12
Croissance Ontario	5	6
Total	191 \$	181 \$

9. SERVICES FOURNIS AU FONDS ONTARIEN POUR LA CONSTRUCTION

À la demande du Secrétariat du Conseil du Trésor et du ministère des Finances, l'OOF et la Banque de l'infrastructure de l'Ontario [faisant maintenant affaire sous le nom de Fonds ontarien pour la construction] ont conclu une convention de services entrée en vigueur le 2 novembre 2023. Grâce à cette convention de services, l'OOF apporte une aide administrative et opérationnelle afin d'aider à la constitution de l'organisation. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2024, l'OOF a recouvré les coûts auprès du Fonds ontarien pour la construction 1,0 million de dollars au titre des services fournis.

Avant la constitution de la Banque de l'infrastructure de l'Ontario le 2 novembre 2023, l'OOF a engagé 0,24 million de dollars au titre des coûts liés à la création du Fonds ontarien pour la construction. Ces coûts ne seront pas recouverts auprès du Fonds ontarien pour la construction.

10. COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

(en milliers de dollars)

	31 mars 2024	31 mars 2023
Comptes créditeurs	499 \$	559 \$
Charges de fonctionnement à payer	2 855	1 465
Autres avantages des employés à payer	1 659	1 698
Total	5 013 \$	3 722 \$

Les comptes créditeurs se rapportent en grande partie à des opérations commerciales ordinaires avec des fournisseurs tiers et sont assujettis aux conditions de paiement standard du gouvernement provincial.

Les charges à payer pour les dépenses de fonctionnement concernent les biens ou services reçus, mais non payés, y compris les traitements et salaires standard, les avantages sociaux et les charges d'exploitation courantes.

Les autres avantages sociaux cumulés comprennent les crédits de congé annuel accumulés par les employés.

11. VERSEMENT DE FONDS À LA PROVINCE DE L'ONTARIO À PARTIR DE L'EXCÉDENT

En vertu de l'alinéa 16.4(1) de la *Loi sur l'administration financière*, une société d'État peut verser au Trésor des fonds dont elle n'a pas besoin pour répondre à ses besoins actuels. En février 2024, le conseil d'administration de l'OOF a approuvé un paiement de 4,3 millions de dollars (3,8 millions de dollars en 2023) à la province de l'Ontario. Le paiement a également été versé en février 2024.

12. GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Les principaux risques auxquels les instruments financiers de l'OOF sont exposés sont le risque de crédit et la liquidité. Ces risques sont limités aux instruments financiers apparaissant à l'état de la situation financière et ne s'étendent pas au financement fourni à divers organismes publics, déclarés à la note 6.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la contrepartie d'un instrument financier omette de remplir une obligation ou un engagement auquel elle est tenue. Le risque est minimal, car tous les comptes débiteurs sont associés à la province et à des apparentés, comme Infrastructure Ontario ou la SFIEO.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que l'OOF ne soit pas en mesure de respecter ses obligations en matière de trésorerie à mesure qu'elles viennent à échéance. L'exposition de l'OOF au risque d'illiquidité est minime, puisque la totalité des charges de fonctionnement et d'immobilisations représente des coûts récupérés principalement auprès de la province de l'Ontario.

13. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

a) Prestations de retraite

L'OOF offre des prestations de retraite à ses employés à temps plein par des cotisations au Régime de retraite des fonctionnaires, un régime interentreprises à prestations déterminées créé par le gouvernement de l'Ontario. Le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) est responsable du financement de la cotisation patronale à la caisse de retraite et, par conséquent, l'OOF n'assume aucune responsabilité supplémentaire au chapitre de ces coûts futurs. Par ailleurs, les coûts des avantages complémentaires de retraite autres que les prestations de retraite sont pris en charge par le SCT et ne sont pas déclarés dans les présents états financiers.

b) Obligation au titre des prestations définies des employés

À la retraite, certains employés à temps plein ayant au moins cinq ans d'ancienneté deviennent admissibles à ce que l'OOF verse une indemnité de départ équivalente à une semaine de salaire par année d'ancienneté admissible, jusqu'à concurrence de la moitié du salaire annuel de l'employé. Ces indemnités de départ se limitent de la façon suivante aux années de service admissibles :

Groupe de rémunération des employés	Information sur l'admissibilité aux indemnités de départ
Régime de rémunération des membres de la direction non représentés et les autres employés non représentés	Le droit à indemnité se limite aux années de service accumulées jusqu'au 31 décembre 2015 et se fonde sur le salaire en vigueur le 31 décembre 2015.
Employés du groupe de la haute direction	
Employés représentés par l'Association des employées et employés gestionnaires, administratifs et professionnels de la couronne de l'Ontario (AEEGAPCO)	
Employés de la FPO non représentés (exclus) par le Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario	Le droit à indemnité se limite aux années de service accumulées jusqu'au 31 décembre 2016 et se fonde sur le salaire en vigueur le 31 décembre 2016.
Employés membres de la direction non représentés par l'Association des avocats de la Couronne	Le droit à indemnité se limite aux années de services accumulées jusqu'au 31 décembre 2004

Au 31 mars 2024, le coût de ces indemnités de départ prévues par la loi et dues aux employés admissibles totalisait 2,6 millions de dollars (3,0 millions de dollars en 2023).

Le SCT est responsable en permanence de financer les indemnités de départ prévues par la loi et de ce fait, aucune charge et aucun élément de passif ne figure dans les présents états financiers à cet effet.

14. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Engagements relatifs à la location :

L'OOF loue ses installations en vertu d'un bail d'exploitation de cinq ans qui est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2022. Voici les paiements locatifs minimaux établis pour ces baux :

(en milliers de dollars)

2024-2025	794 \$
2025-2026	807
2026-2027	807
2027-2028	202
Total	2 610 \$

L'OOF s'est engagé à verser la part qui lui incombe des taxes foncières et des frais d'exploitation des locaux pour l'exercice terminé le 31 mars 2024, qui s'élève à 0,63 million de dollars (0,57 million de dollars en 2023).

Facilités de crédit engagées :

À la demande de la province, l'OOF s'est engagé à financer certains organismes publics auxquels il n'a pas encore avancé de fonds. Les détails sont les suivants :

L'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers s'est vu offrir une facilité de crédit renouvelable de 2,0 milliards de dollars en décembre 2022 aux fins de la gestion du risque d'un événement important touchant les liquidités et du risque associé à la faillite d'au moins une caisse populaire régie par l'ARSF, dans l'optique où ces sociétés auraient besoin d'un soutien financier supérieur à ce qu'elles peuvent obtenir du Fonds de réserve d'assurance dépôts (FRAD). Au 31 mars 2024, l'ARSF n'avait retiré aucuns fonds de cette facilité de crédit (rien en 2023).

Infrastructure Ontario (IO) s'est vu offrir une facilité de crédit renouvelable de 100 millions de dollars jusqu'en mars 2028 pour financer les coûts des projets sur une base provisoire. Au 31 mars 2024, IO n'avait pas utilisé la facilité (rien en 2023).

Si des fonds sont décaissés en vertu des facilités mentionnées ci-dessus, ils seront divulgués en vertu de la note 6.

Éventualités :

Au 31 mars 2024, il n’existait aucune demande de règlement en vertu de laquelle l’OOF serait financièrement responsable. La province continue de garantir les dépôts émis par la Caisse d’épargne de l’Ontario avant 2003.

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La province de l’Ontario, en raison du contrôle qu’elle exerce sur l’OOF, est un apparenté. Le ministère des Services au public et aux entreprises offre des services liés au traitement de la paie et des avantages sociaux. Infrastructure Ontario négocie également des renouvellements de baux pour le compte de l’OOF et recouvre ses coûts auprès de l’OOF.

Il existe également des opérations entre apparentés ayant trait à ce qui suit :

- Services de gestion de la dette et des placements de la province décrits à la note 5;
- Transactions avec des organismes publics décrites à la note 6;
- Services de gestion de la dette et autres services financiers pour les organismes et autres apparentés divulgués à la note 7;
- Services de gestion des placements pour les organismes apparentés décrits à la note 8;
- Services fournis au Fonds ontarien pour la construction divulgués à la note 9;
- Versement de fonds à la province de l’Ontario à partir de l’excédent décrit à la note 11.

16. DONNÉES COMPARATIVES

Certaines données comparatives ont été reclassées afin de se conformer au mode de présentation des états financiers adopté pour l’exercice en cours.

17. CORRECTION DE LA PÉRIODE PRÉCÉDENTE

Au cours des exercices précédents, aucun passif n'a été enregistré dans les états financiers pour les crédits de vacances inutilisés par les employés. Par conséquent, les données comparatives ont été retraitées afin de comptabiliser les crédits de vacances inutilisés des employés en tant que passif (ce qui a une incidence sur les comptes créditeurs et les charges à payer ainsi que sur les avantages sociaux futurs) et l'incidence qui en découle sur les salaires, les traitements et les avantages sociaux. Étant donné que l'OOF recouvre ses coûts auprès de la province de l'Ontario, il en résulte des répercussions sur les montants dus par la province de l'Ontario et sur les recettes provenant du recouvrement des coûts auprès de la province de l'Ontario. Ce retraitement de l'exercice précédent a les conséquences suivantes :

(en milliers de dollars)

	31 mars 2023 Précédemment déclaré	Correction	Retraité au 31 mars 2023
Incidence sur l'état de la situation financière			
Comptes créditeurs et charges à payer	2 024	1 698	3 722
Avantages sociaux futurs des employés	—	1 088	1 088
Montant dû par la province de l'Ontario	2 024	2 786	4 810
Incidence sur l'état des résultats et de l'excédent accumulé			
Traitements, salaires et avantages sociaux	23 640	(185)	23 455
Recouvrements des coûts auprès de la province	20 627	(185)	20 442

Annexes

Cotes de crédit de l'Ontario

Une cote de crédit sert à évaluer la solvabilité d'un emprunteur à l'égard d'une obligation particulière. Elle indique la capacité et la volonté de l'emprunteur de payer les intérêts et le principal en temps voulu.

Cotation des titres à long terme

La cotation des titres à long terme s'effectue à l'aide d'un classement par lettres, selon qu'il s'agit de placements sûrs, de titres spéculatifs, de titres hautement spéculatifs ou de titres en souffrance. Les cotes de chaque catégorie peuvent être assorties d'un signe « + » ou « - » (fort ou faible) qui indique la force relative des titres de cette catégorie.

La notation des titres à long terme assigne aussi une perspective quant à la tendance future de la notation de l'émetteur à moyen terme, typiquement sur une période variant entre 6 mois et 2 ans. Une perspective Positive se dénote par (P), une perspective Négative par (N) et une perspective en Développement par (D). Aucune dénotation ne se rattache à une perspective Stable.

Au 8 juin 2024, les cotes des titres à long terme de la province sont les suivantes :

- Moody's Investors Service Aa3 (P)
- Standard & Poor's A+ (P)
- DBRS Morningstar AA
- Fitch AA-

Cotation des titres à court terme

La cotation des titres à court terme sert à évaluer les titres d'emprunt arrivant à échéance à moins d'un an. Les cotes sont réparties en plusieurs catégories, variant des titres les plus sûrs aux titres en souffrance. Au 8 juin 2024, les cotes des titres à long terme de la province sont les suivantes :

- Moody's Investors Service P-1
- Standard & Poor's A-1
- DBRS Morningstar R-1 (fort)
- Fitch F1+

Autres sources d'information

<http://www.ofina.on.ca/>

Ce site Web donne des renseignements sur le programme d'emprunt et la dette de l'Ontario et contient les publications de l'OOF.

Budget de l'Ontario

Le chapitre consacré à l'emprunt et à la gestion de la dette fournit un exposé des activités d'emprunt et de gestion de la dette de la province pour l'exercice passé et examine les perspectives pour le prochain exercice.

Résultats financiers trimestriels — Fiche de renseignements de l'OOF

La Fiche de renseignements de l'OOF fournit des mises à jour trimestrielles à l'égard des prévisions budgétaires annuelles du gouvernement. L'ensemble des résultats financiers trimestriels est également accessible à partir du site Web du ministère des Finances, www.ontario.ca/fr/page/ministere-des-finances.

Formulaire 18-k

Rapport annuel de la province à la Securities and Exchange Commission des États-Unis (SEC).

Coordonnées

Relations avec les investisseurs
Office ontarien de financement
1, rue Dundas Ouest, bureau 1200
Toronto (Ontario) Canada
M7A 1Y7
Téléphone : 416 325-8000
Courriel : investor@ofina.on.ca

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

www.ofina.on.ca

Consultez le site **www.ofina.on.ca** et abonnez-vous à notre service d'alerte par courriel pour recevoir les plus récentes mises à jour concernant la province de l'Ontario :

- Fiches de renseignements de l'OOF
- Titres d'emprunt/Détails sur le programme d'emprunts
- Présentations RI
- Annonce de webémissions et autres événements

**Office ontarien de financement
1, rue Dundas Ouest, bureau 1200
Toronto (Ontario) M7A 1Y7**

Canada

**Téléphone : 416 325-8000
investor@ofina.on.ca
www.ofina.on.ca**

**© Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2024
ISSN 1492-8566**

Ce rapport annuel est également disponible en anglais.